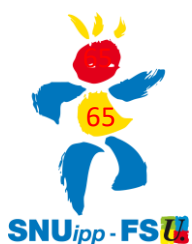




## Frais de déplacement – PES 2019/2020

	<b>IFF : Indemnité forfaitaire de formation et de déplacement</b>	<b>Indemnité de stage et de déplacement</b>
Combien ?	1000 € par mois étalés sur 10 mois	Calculée via un logiciel (nous contacter).
Comment ?	Versement automatique : surveiller sa fiche de paye de novembre.	Faire un courrier demandant à bénéficier des frais de stage et de déplacement à la DSDEN (nous contacter pour avoir une lettre-type).
Pour qui ?	La commune de l'école et la commune du domicile doivent être différentes et non limitrophes de la commune de l'INSPE.	La commune de l'école et la commune du domicile doivent être différentes et non limitrophes de la commune de l'INSPE.

Pour plus de renseignements : envoyez un mail à [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr)  
: appelez au 05.62.34.90.54



## Frais de déplacement – PES 2019/2020

	<b>IFF : Indemnité forfaitaire de formation et de déplacement</b>	<b>Indemnité de stage et de déplacement</b>
Combien ?	1000 € par mois étalés sur 10 mois	Calculée via un logiciel (nous contacter).
Comment ?	Versement automatique : surveiller sa fiche de paye de novembre.	Faire un courrier demandant à bénéficier des frais de stage et de déplacement à la DSDEN (nous contacter pour avoir une lettre-type).
Pour qui ?	La commune de l'école et la commune du domicile doivent être différentes et non limitrophes de la commune de l'INSPE.	La commune de l'école et la commune du domicile doivent être différentes et non limitrophes de la commune de l'INSPE.

Pour plus de renseignements : envoyez un mail à [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr)  
: appelez au 05.62.34.90.54